

Métropole de Lyon

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du Jeudi 14 février 2019 à 20h00
En mairie de La Tour de Salvagny

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2019
Président : Gilles PILLON
Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 27

Compte-rendu affiché le : 19 février 2019
Secrétaire de séance : Xavier HEBERARD

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Jacques DEBORD, Sylviane MALEYSSON-SERRAILLE, Sylvère HOUDEAU, Malika VERLIÈRE, Bernard PONCET, Marcelle APARICIO, Françoise HILBRUNNER, Dominique DUPASQUIER, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Jocelyne BÉNOZILLO, Xavier HEBERARD, Pascal DESSEIGNE, Claire AUTRÉAU, Françoise LESCURE, Alain MOREL, Edith VIALLET, Keevin CHASSIGNOL, Jean Philippe JAL, Jean-Claude CHAROY, Jacques COCHE, Thérèse ZENGA

Membres absents représentés :

Jocelyne BÉNOZILLO donne pouvoir à Bernard PONCET
Isabelle VAN DER SCHOT donne pouvoir à Pascal DESSEIGNE
Robert CASSARD donne pouvoir à Thérèse ZENGA
Gilles RUMÉ donne pouvoir à Gilles PILLON

Membres absents excusés

Géraldine GENIN
Annick MIDY

Le Maire ouvre la séance à 20h00. Il exprime toute son affection et celle du Conseil municipal à Annick MIDY suite au décès de son époux.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Xavier HEBERARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 06 décembre 2018

Gilles PILLON apporte quelques correctifs suite à des demandes de Jean-Philippe JAL. Dans le rapport n°4, il est rappelé que l'ouverture des crédits d'investissement se fait dans le respect de la loi. Pour le rapport n°6, la réponse sur la rénovation des chalets était intervenue en réponse à une question de Jean Philippe JAL qui s'interrogeait sur le mauvais état des chalets, largement amortis. Et enfin sur le rapport n° 8, concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole de musique, Monsieur JAL avait remercié la Métropole pour le formidable travail réalisé en faveur de l'Ecole de musique ainsi que le bilan dressé et les préconisations qui vont dans le sens des interventions passées.

Dans le rapport n°13, Il faut préciser que Jean-Philippe JAL ne prend pas part au vote. Enfin, dans les questions diverses, il était question d'un rapport du ministère de l'intérieur, or il s'agit d'un rapport parlementaire.

Le Maire précise que les services techniques ont engagé un chantier de réfection des chalets en bois avec l'association R.I.E. Il s'associe aux remerciements à la Métropole pour leur collaboration sur le dossier de l'Ecole de musique.

Le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 01-14/02/2019
Compte rendu des décisions prises en vertu de
l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités
Territoriales

Sylvère HOUDEAU rend compte des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire par le Conseil municipal en début de mandat.

I. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

NOUVEAUX MARCHÉS

➤ Marché de transport des personnes âgées et/ou à mobilité réduite

DC-26/12/2018-18 : Signature du marché avec la société Autocars Maisonneuve pour le transport de personnes âgées et/ou à mobilité réduite pour un montant estimatif annuel de 22 186,75 € HT soit 24 405,43 € TTC. Le montant total du marché sur 4 ans est estimé à 88 747,00 € HT soit 97 621,70 € TTC.

➤ Marché d'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques

DC-M-08/01/2019-01 : Signature d'un marché avec la société CITROEN PSA pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques pour un montant de 21 280,96 € TTC comprenant les frais annexes et la reprise de l'ancien véhicule.

DECISIONS

➤ Cession de deux chalets

DC-M-06/12/2018-17 : Cession à titre gracieux de deux chalets à l'association ADOMA

II. CASES AU COLUMBARIUM ET CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

N° de la décision	Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
DC-C-22/11/2018-17	Achat concession	M. René MALIE	258.50 € - 15 ans
DC-C-05/12/2018-18	Renouvellement de concession	Mme Suzanne JOLY	352.50 € - 15 ans
DC-C-18/12/2018-19	Renouvellement de concession	Mme Michèle BLACHON	352.50 € - 15 ans
DC-C-27/12/2018-20	Achat case au columbarium	M. Sylvère HOUDEAU	429 € - 15 ans
DC-C-09/01/2019-01	Achat case au columbarium	M. Jean-Paul LACHAUD	438 € - 15 ans
DC-C-11/01/2019-02	Renouvellement de concession	M. Vincenzo ALTOBELLI	360 € - 15 ans
DC-C-31/01/2019-03	Achat de case de columbarium	M. Georges et Mme Mireille VULIN	438€ - 15 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Rapport N° 02 -14/02/2019
Débat d'orientation budgétaire 2019

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Depuis quelques mois, nous connaissons une profonde instabilité conjoncturelle et de sérieuses incertitudes en matière économique et sociétale :

- Economique depuis que Monsieur TRUMP désire remettre à plat les conditions tarifaires internationales, et surtout en raison de sa manière de négocier, imprévisible. De fait, plusieurs analystes et cabinets de conjoncture s'inquiètent d'un probable ralentissement de la croissance mondiale pour les mois qui viennent, et ce contrairement aux espoirs du début 2018.

- Sociétale car les peuples souhaitent manifestement être gouvernés d'une autre façon, moins sur une base de bipartisme, mais plus sur des notions de régionalisme, nationalisme, voir protectionnisme. Cela a conduit quelques prises de pouvoir de par le monde par les partis dits « extrêmes » (Italie, Brésil) ou par un refus des instances conventionnelles (Brexit) ou tout simplement par des manifestations de « ras le bol » (gilets jaunes).

Les instituts de conjoncture viennent ainsi de réviser leurs prévisions de croissance mondiale en baisse (de 3.7 % à 3.5 %), et la France n'échappe pas à ce mouvement à 1.5 % (1.6 % en 2018).

De fait, le chômage aura sans doute beaucoup de mal à passer en dessous des 9 % en France. De même l'inflation qui a accéléré en 2018 sous l'impulsion de la hausse des prix du pétrole devrait logiquement se réduire pour les raisons inverses.

Les taux d'intérêt devraient rester sans doute bas partout dans le monde même si quelques tensions se font jour sur certains taux à court terme, notamment aux USA.

Enfin, le plus important est bien sûr l'endettement toujours aussi massif dans la plupart des pays du monde, avec des déficits budgétaires très difficiles à réduire.

Dans cet esprit, et à cause de la contestation générale qui s'élève en France sur la hausse des taxes et la baisse des dotations, l'Etat a marqué une pause dans sa volonté de réduire les dépenses. Ceci dit, les collectivités territoriales continuent à subir la baisse de leurs revenus et restent vigilantes sur les mesures qui seront prises dans les prochains mois.

Cette année 2018 a été marquée pour notre commune par deux évolutions majeures. Tout d'abord, nous n'avons pas perçu de droits de mutation dès lors que la commune n'est plus classée station de tourisme au titre de la nouvelle loi sur le tourisme. En effet seules les communes de plus de 5000 habitants ou qui sont considérées comme station de tourisme peuvent percevoir directement leurs droits de mutation. Dans le cas contraire, à charge pour la collectivité territoriale (pour nous la Métropole) de restituer cette somme aux communes concernées selon les règles qu'elle aura défini. Par contre La Métropole ne versera à la commune les droits de mutation perçus par elle pour la première fois en 2018 qu'en 2019. Pour mémoire, le montant perçu directement par la commune était de 324 000 € en 2017. Année blanche donc pour nous en 2018.

La dissolution du SIRISH le 15 mars 2018 par arrêté préfectoral amène la commune à percevoir la totalité des revenus du Casino Le Lyon Vert et à reverser à la commune de Charbonnières une partie de ces sommes, selon les termes de la convention conclue. Par ailleurs, la dissolution du syndicat s'est accompagnée du reversement de sa trésorerie (450 000 € par commune, comprenant les redevances des jeux du mois de décembre 2017). Enfin le reversement de l'Etat limité à 5 % de nos recettes de fonctionnement devrait dorénavant être de l'ordre de 350 à 360 000 € soit environ deux fois moins qu'auparavant.

Nos recettes de fonctionnement devraient ainsi s'élever en 2018 aux environs de 7 235 000 € (hors distribution de la trésorerie du SIRISH mais compris les excédents reportés de 2017 pour 438 000 €) et nos dépenses de fonctionnement à 6 750 000 €. Notre commune a perçu en

2018 environ 4 030 000 € au titre du Casino outre le solde de trésorerie du SIRISH de 450 000 €, dont 1 890 000 € reversés à la commune de Charbonnières Les Bains. Le montant perçu par la commune aura donc été de même niveau qu'en 2017.

Les revenus du Casino représentant toujours aux environs de 50 % de notre budget. Les impôts locaux se sont élevés à 1 513 000 € soit 28 % de notre budget, l'Etat compensant entièrement l'exonération accordée en 2018 sur la taxe d'habitation. La dotation globale de fonctionnement devrait s'élever à 13 000 € en 2018 (59 000 € en 2018 et 155 000 en 2016...). Elle sera négative en 2019.

Nos dépenses de fonctionnement à 6 750 000 € devraient se répartir en grandes masses pour 1 890 000 € de reversement à Charbonnières, pour 1 560 000 € pour les charges à caractère général (en baisse de 6% sur 2017) et pour nos frais de personnel pour 1 623 000 € (en hausse de 1.4 % sur 2017). Les dotations aux amortissements seront de 668 000 € (+ 9% sur 2017). Pour rappel, ces dotations sont des dépenses obligatoires mais non réelles, et existent pour obliger les collectivités à investir. Enfin les autres charges de gestion s'élèvent à environ 770 000 € (en baisse de 5 % par rapport à 2017), intégrant les subventions aux associations, les syndicats (Sigerly, Sagyrc, Piscine) ainsi que les indemnités des élus.

L'excédent de fonctionnement devrait s'approcher des 300 000 € (hors 438 000 € d'excédents reportés du budget 2017) et hors trésorerie du SIRISH distribuée (203 000 € hors le mois de décembre 2017 qui est inclus dans l'excédent de fonctionnement et qui faisait partie des 451 K€ distribués).

Notre capacité d'autofinancement restera au-delà des 1 300 000 € (1.6 M€ pour 2017) et notre endettement demeurera nul.

Au titre de 2019, le budget serait établi sur les bases suivantes :

- Pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux, inchangés pour la 16^{ème} année consécutive, et qui sont parmi les plus faibles des 59 communes de la Métropole de Lyon ;
- Budgétisation des contributions aux syndicats du SAGYRC et du SIGERLY se traduisant par une économie de l'ordre 180 € par foyer ;
- Actualisation des tarifs municipaux sur la base du taux de l'inflation,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement qui augmenteront d'environ 1,3 %, moins que l'inflation, mais qui seront toutefois fortement impactées par une DGF devenue négative et la pénalité financière pour logements sociaux manquants, soit une charge supplémentaire de près de 100 000 € ;
- Pas de recours à l'emprunt avec le maintien d'un endettement à zéro alors que le niveau d'endettement moyen s'élève à près de 800 € par habitant pour une commune de notre strate (3 500 à 5 000 habitants) ;
- Une capacité d'autofinancement de l'ordre de 1,3 M€, près de trois fois supérieur à une commune de notre strate.

Ainsi, nos recettes de fonctionnement devraient s'établir un peu au-dessus des 7 500 000 € (compris 500 K€ d'excédents reportés), dont 4 500 000 € au titre des revenus sur le Casino, 1 540 000 € au titre des impôts locaux et 180 000 € au titre du reversement des droits de mutation par la Métropole de Lyon. Le montant des revenus de nos commerces et logements devrait encore se situer aux environs des 330 000 € en 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 resteront maîtrisées avec une augmentation globale de l'ordre de 0.5% tenant compte des dépenses courantes (fluides et carburants, les frais d'entretien et de maintenance de notre patrimoine, les prestations de services..) stabilisées et d'une évolution de la masse salariale de 1.3 % à 1 645 000 € tenant compte des revalorisations indiciaires.

Le budget intègre aussi le fait que la Dotation Globale de Fonctionnement deviendrait négative à environ 40 000 € en 2019. Pour mémoire elle avait contribué à nos recettes pour 362 000 € en 2013, et que la pénalité pour logements sociaux va impacter directement le

budget pour 50 000 €. Nous devrions par ailleurs verser au fonds de péréquation des ressources communales une somme proche de 68 000 € en 2019.

Enfin, dans nos hypothèses de budget, nous avons opté pour une stabilisation des subventions versées à nos associations (250 000 € à 260 000 € environ).

Il convient de noter la hausse de la dotation aux amortissements estimée à 714 000 € (668 000 € en 2018).

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté, l'excédent prévisionnel de fonctionnement s'élèvera à environ 530 K€

Notre capacité d'autofinancement (CAF) qui représente notre capacité à investir devrait rester proche de celle de 2018 (environ 1.3 M€), grâce à un FCTVA (fonds de compensation de la TVA) en hausse sur 2018 à 365 000 € qui reflète la vigueur de la politique d'investissement de notre commune ces dernières années.

Enfin, notre trésorerie devrait s'établir au-delà des 5 M€ à fin 2018. Elle sera confortée du produit de la vente du terrain réservé au futur EHPAD (1.3 M€) et nous permettra de faire face sans problème à tous les projets d'investissement engagés.

A ce sujet, deux projets d'importance sont envisagés. Tout d'abord la réfection des tribunes et de la salle du pesage au Parc de l'Hippodrome permettra d'assurer la conservation de ces bâtiments historiques et d'offrir de nouveaux espaces aux associations pour un coût prévisionnel d'environ 2.2 M€ TTC à répartir sur 2019 et 2020. Les travaux devraient commencer au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

L'autre projet est la réfection du restaurant scolaire et de l'EAJE (accueil des jeunes enfants) estimé entre 2.5 et 3 M€ mais dont les travaux devraient commencer au cours de 2020, soit sur la prochaine mandature.

Il est bien sûr primordial de préciser que ces deux investissements majeurs pour notre commune sont d'ores et déjà autofinancés grâce à notre trésorerie actuelle, l'endettement restera donc nul.

D'autres projets trouveront leur concrétisation sur 2019 : notamment l'installation d'une vidéo-protection aux points stratégiques de notre commune, en complément de celle du parc de l'hippodrome pour un budget prévisionnel de 90 000 €, le changement des candélabres avenue du Casino et avenue de l'Hippodrome afin d'accroître nos économies d'énergie dans le futur (coût 233 K€), le ravalement de la façade de l'école de musique côté est et nord pour coût estimatif de 100 K€.

Gilles PILLON ajoute que la présentation des données chiffrées pour 2018 et 2019 donne un éclairage sur les orientations à venir. Elle montre que le budget 2019 peut être construit sans augmentation d'impôt et en faisant économiser à chaque foyer tourellois la somme d'environ 180€. Il rappelle que la plupart du temps, la contribution aux Syndicats est fiscalisée, ce qui n'est pas le cas sur la commune qui assume la totalité de cet investissement.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Pascal DESSEIGNE indique que cette information sera reprise dans la Tour en Bref.

Gilles PILLON précise que la dette est à 0 et sera laissée à 0, s'agissant du dernier budget de la mandature actuelle, dans le respect des engagements de l'équipe majoritaire. Les investissements réalisés ont été totalement financés sur le budget de la commune sans recours à l'emprunt. Les projets engagés se sont autofinancés également en totalité tout en maintenant une réserve de trésorerie qui permettra au futur conseil municipal d'engager de nouveaux investissements.

Le Maire rappelle que le budget 2018 a été un budget de rupture par rapport aux années précédentes en raison notamment de la nouvelle répartition du fait de la dissolution du SIRISH.

Jacques COCHE revient sur l'introduction faite par Pascal DESSEIGNE, concernant la dette de l'Etat qui correspond à 100 % du P.I.B. Ce qui est important, c'est ce que l'Etat paye en

intérêt, or les intérêts sont extrêmement bas aujourd'hui. Même si cette dette était plus importante, le coût payé par l'Etat est moins élevé compte tenu des intérêts.

Dans la même introduction, il s'étonne de ne pas avoir entendu parler du conflit des « gilets jaunes ». Même si un débat est prévu prochainement sur la commune, il aurait souhaité que le sujet soit évoqué. Il n'y a pas que « TRUMP » qui compte, la France vit une crise en ce moment.

Il ajoute que la commune se glorifie toujours du fait d'avoir des impôts très faibles. Ce qui aurait été préférable, c'est qu'ils soient encore plus faibles puisque la commune de La Tour de Salvagny est la seule de la Métropole à avoir un casino. En revanche, Jacques COCHE précise que toutes les communes font des efforts pour réduire leurs frais de fonctionnement alors que notre commune voit d'année en année ses frais de fonctionnement augmenter et cela dure depuis plusieurs années. Par ailleurs la commune ne fait rien en matière d'investissements productifs. De ce fait la commune est liée à un seul fournisseur à savoir le casino. Si jamais une fermeture du casino devait se produire, la commune en subirait les conséquences. Pour prévoir l'avenir, il faut avoir des stratégies municipales et Jacques COCHE est au regret de dire que la commune n'en a pas. Il ajoute qu'il n'y a pas eu non plus de débat en matière d'investissements d'entreprises pour la nouvelle zone d'activité de la Poterie qui va être construite. Il souhaite préciser qu'il ne faut pas dire dans un document que la dotation globale de fonctionnement sera négative en 2019 car il n'a jamais vu quelque chose de négatif, c'est soit égal à zéro soit positif mais il n'est pas possible que la commune reverse à l'Etat une partie de la dotation.

Pascal DESSEIGNE lui répond que la dotation de l'Etat sera bien négative.

Jacques COCHE répond qu'il lui faudra alors une explication.

Gilles PILLON répond que la dotation globale de fonctionnement va effectivement devenir négative. D'autres communes, comme Limonest par exemple, ont déjà depuis l'année dernière une dotation négative. Il est vrai que cela peut être étonnant mais le système de la loi fiscale fait que maintenant la DGF peut être négative.

Pascal DESSEIGNE répond pour information que la DGF de la commune était de 360 000 € en 2013, pour être à 25 000 € en 2018 et qu'en 2019 la commune va donner à l'Etat environ 40 000 €. Le montant global de la DGF au niveau national ne va pas changer mais la répartition va être modifiée. Certaines communes vont toucher plus et d'autres ne toucheront rien et vont même cotiser. La commune va aussi verser environ 70 000 € pour le fonds de péréquation et donc 40 000 € au titre de la DGF.

Gilles PILLON rappelle que pour l'instant ces chiffres sont des extrapolations puisque à l'heure actuelle, les chiffres de l'Etat ne sont pas encore connus.

Jacques COCHE dit que pour lui il était resté sur une phrase de Monsieur MACRON disant que la dotation globale de fonctionnement ne bougerait pas.

Gilles PILLON répond qu'il s'agit de l'enveloppe globale mais en revanche la répartition elle a changé.

Pascal DESSEIGNE ajoute qu'au niveau du déficit public cela représente un déficit de 100% du budget. Il est vrai de dire que les taux d'intérêts sont au plus bas, néanmoins, les intérêts de la dette sont le 2^e ou 3^e poste du budget de l'Etat. Le danger c'est le jour où les taux d'intérêts remonteront.

Concernant les gilets jaunes, Pascal DESSEIGNE dit qu'il a évoqué ce sujet dans le rapport sur le DOB au même titre que d'autres mouvements sociétaux dans le monde.

Gilles PILLON ajoute un dernier élément lorsqu'il entend qu'il n'y a pas d'investissement stratégique dans la commune. Il rappelle que le calcul a été fait sur le montant qu'il aurait fallu investir avec un rendement de 2 à 3 % pour atteindre une rentabilité à hauteur des redevances du casino. En conséquence, il n'y aurait eu aucun investissement sur des projets et il n'aurait pas été possible de répondre aux besoins des habitants. L'investissement stratégique a été apporté différemment. Il rappelle que 180 000 € de recettes sont liés aux

propriétés de murs commerciaux que possède la commune et que plus de 350 000 € de recettes sont des recettes productives. Les investissements faits au cours du mandat ainsi que lors des mandats précédents ont été très importants surtout concernant les équipements dont bénéficient la commune et ceux à venir.

Pascal DESSEIGNE précise que si la commune avait voulu encaisser environ 1 Million d'euros ce qui correspond à 2/3 des impôts locaux à une rentabilité de 5%, ce qui est très important, il aurait fallu investir 20 Millions d'euros.

Jean-Philippe JAL précise que ce n'est pas le but d'une municipalité de vivre de ses revenus locatifs. Etant actuellement dans le cadre de deux budgets, les circonstances font qu'à terme la commune sera obligée de revenir à un seul budget principal du fait d'amortissements très élevés. Il répond à Mr COCHE que si la commune continue d'investir toujours plus en baissant les coûts de fonctionnement alors cela veut dire que les services devront diminuer. Il lui demande quels services il voudrait voir baisser. Si les amortissements augmentent, il faudra encore réduire, c'est un cercle vicieux. Si la commune se cantonne au code général des Collectivités locales sur les dépenses obligatoires, elle pourra alors diviser de moitié ses dépenses.

Jacques COCHE précise qu'il est possible de réfléchir autrement. Il donne en exemple le stade de foot de la commune. Il avait demandé à ce que ce stade se fasse en face des tribunes. Il a été dépensé pas loin de 2 millions d'euros pour faire un stade de foot éloigné des tribunes et aujourd'hui les tribunes sont rénovées alors que cela aurait dû être fait bien avant. Il aurait été possible d'économiser 1 Million d'euros.

Gilles PILLON termine en parlant de stratégie. Comme évoqué par Pascal DESSEIGNE et Jean-Philippe JAL, une stratégie d'investissement productif financièrement n'était pas stable. Ce n'est pas le rôle de la commune d'aller trop loin dans les investissements productifs puisque qu'elle en a déjà. Il a préféré mettre les forces en avant pour travailler sur la création de la zone d'activités de la Poterie qui représentera à terme entre 1200 et 1500 salariés et rapportera une taxe foncière d'environ 400 à 500 000 €. La commune préfère investir pour les Tourellois sur les services et équipements dont ils ont besoin et qui correspondent à leurs attentes. La stratégie n'est pas la même, c'est une vision à moyen et long terme qui est totalement assumée depuis 4 ans. Pour que la Métropole valide ce projet, il a fallu travailler et démontrer que ce projet était viable. Cela va créer de l'emploi et favoriser les commerces locaux ainsi que les recettes de la commune.

Gilles PILLON revient aussi sur le fait que la commune ne ferait pas d'effort sur les frais de fonctionnement. Certains frais de fonctionnement ne peuvent pas être réduits sauf si les services étaient modifiés structurellement car les charges de personnel sont les plus importantes et elles sont structurelles. Si l'opposition souhaite faire des économies, il faut les faire sur les charges de personnel cela veut dire supprimer des services. Il faudra alors s'en expliquer avec les parents en supprimant des ATSEM par exemple. Il rappelle que légalement il faut une ATSEM par école, la commune en a 1 par classe. Au vu des charges de travail, il est inconcevable de supprimer des ATSEM. Il demande s'il faut supprimer l'EAJE puisque c'est là que se trouvent les plus grosses charges de personnel. Il a été démontré par Pascal DESSEIGNE que les ratios de charges de personnel de la commune sont très nettement inférieurs à la moyenne. Il ajoute très sincèrement que le personnel de la commune fait un très bon travail pour être au plus près de l'intérêt des Tourellois ainsi que de leurs finances.

Pour ce qui concerne le niveau des impôts, le choix a été fait d'investir et d'apporter des équipements qui correspondent aux attentes tourelloises. La vie associative de la Tour de Salvagny très active montre bien que les associations profitent de ces équipements. Les retours faits par les personnes extérieures qui en bénéficient également ont toujours été très positifs. Le budget doit être au service des gens. Même avec 1,3 millions, la capacité d'autofinancement est quasiment 3.5 fois plus importante que celle d'une commune de notre taille. Il serait alors possible d'avoir un niveau plus élevé en matière de charges de personnels. En effet, il serait possible de recruter une personne de plus pour la partie marchés/travaux afin d'aller encore plus vite mais c'est un choix de ne pas alourdir les charges de personnels et de lisser dans le temps les travaux.

Jacques COCHE est d'accord avec le fait que la collectivité est là pour rendre service aux gens, qu'elle a un rôle social sauf que pour rendre ce service dans les années à venir il faut avoir une stratégie sur le long terme. Or, aujourd'hui la commune est liée à une seule entreprise à savoir le casino. Si le casino a un problème, la commune aura des problèmes. Avec des investissements plus productifs il est possible de supporter une crise. La commune a fait un EHPAD mais il est sous-traité. Personne n'est capable de dire aux gens ce que cela leur coûterait d'être dans cet EHPAD. Comme cet EHPAD sera privé, les gens vont devoir payer au moins 2500 € par mois pour pouvoir y vivre. Le sujet n'a jamais été évoqué. Si des stratégies plus productives avaient été envisagées, la Commune aurait pu avoir un EHPAD communal donc moins cher. Beaucoup de choses proposées par l'opposition ont été refusées comme un City Park au centre du village. Pour Jacques Coche, avoir un rôle social, c'est aussi s'occuper des gens éloignés du centre du village.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE demande ce que rapporterait un City Park dans les investissements productifs.

Jacques COCHE répond qu'il est d'accord avec les services à la personne mais que pour rendre ces services il faut avoir les moyens de le faire. Si la commune avait commencé à investir par étape il y a 10 ans, elle n'en serait pas là aujourd'hui. Il rappelle qu'il est un élu de la République qui se bat pour le service des gens et il s'est toujours occupé de ceux qui ont le moins car ceux qui ont le plus n'ont pas besoin de lui.

Jean-Philippe JAL souhaite répondre sur 3 points. Il rappelle en premier lieu que lorsque Jacques COCHE évoque le Président est la République il ne doit pas dire MACRON mais Monsieur le Président ou Emmanuel MACRON. Il s'agit d'une question de respect républicain.

Le deuxième point concerne le casino. Depuis 5 ans, Jacques COCHE évoque une fermeture du casino. Or pour qu'il soit question d'une fermeture administrative il faudrait une malversation, une mauvaise gestion comptable du casino. Il serait peu probable que cela arrive. Certes, la moitié des ressources dépend du casino mais c'est le fleuron de la commune, il n'y a pas que des recettes fiscales mais aussi des emplois : ¼ des emplois tourellois. Dénigrer le casino n'est pas la meilleure chose à faire.

Jacques COCHE dit qu'il a mentionné que la commune était liée à un seul fournisseur mais qu'il n'a jamais dénigré le casino.

Jean-Philippe JAL termine sur le troisième point concernant l'EHPAD. Si cet EHPAD était public, les frais de fonctionnement de la commune auraient augmenté.

Gilles PILLON souhaite apporter des précisions sur plusieurs sujets importants. La problématique concernant l'EHPAD n'est pas qu'il soit public ou privé Il rappelle que l'ARS (Agence Régionale de la Santé) ne délivre plus d'autorisation de lits d'EHPAD. La commune de La Tour de Salvagny, comme toutes les autres, n'aurait pas pu créer d'EHPAD puisqu'il n'y a pas « les lits », les autorisations d'ouverture et donc les financements. Un EHPAD sur une commune n'est possible que dans le cas d'un transfert de lits existants. Malgré tous les aléas qu'il y a pu avoir, tout a été fait pour que cet EHPAD se fasse sur la Tour de Salvagny. C'est une possibilité d'offrir des lits à la population pour éviter parfois certains déracinements car il y a peu d'EHPAD dans l'Ouest lyonnais. L'investissement est d'environ 20 Millions d'euros et le coût d'une chambre individuelle s'élève à 2400-2500 €, cela correspond aux tarifs habituels d'EHPAD. L'EHPAD va créer de l'emploi (environ une cinquantaine) et amener de l'activité pour les commerces. Cela va aussi pouvoir créer de nouveaux services pour les personnes âgées. Lors du repas des anciens, beaucoup de personnes ont exprimées leurs remerciements concernant cet EHPAD. Cela permet aussi de comptabiliser 3 chambres pour un logement social, ce qui aidera la commune à payer moins de pénalité concernant les logements sociaux.

La stratégie mise en avant est le Parc d'activité de la Poterie. Si la commune avait acheté des murs commerciaux encore lui aurait-il fallu trouver les commerçants. Le commerçant vient s'il y a un intérêt. Au niveau du nombre de commerçants par rapport au nombre d'habitants, la Tour de Salvagny est très bien placée dans la Métropole.

Jaques COCHE indique que Monsieur CHAINE n'a pas eu cette politique. Il a construit le Griffon pour récolter des loyers. Depuis, les revenus locatifs n'ont pas beaucoup progressés.

Gilles PILLON maintient que le projet de la zone de la Poterie est essentiel pour l'avenir et cela vaut tous les petits investissements qui auraient pu être faits. La commune s'est portée acquéreur de foncier pour se restructurer et pour préparer l'avenir. Pour revenir sur le casino, il est évident que toute entreprise est fragile. A l'époque des fermetures administratives dont a parlé Monsieur COCHE, les casinotiers n'étaient encore que peu professionnalisés mais aujourd'hui les fermetures de casinos n'existent plus. Les casinos sont des entreprises dont la gestion est d'une rigueur étonnante. Toutes les communes souhaiteraient avoir un casino, car c'est une rentrée d'argent importante. Les casinotiers sont aujourd'hui des experts de leur métier, il n'y a plus de risque. Même quand l'activité va mal, c'est un secteur qui arrive à conserver un chiffre d'affaire stable.

Jacques COCHE ne veut pas faire une généralité d'un exemple qu'il donne. Le casino rapporte environ 2 millions d'euros. Il y a 7 ou 8 ans, il rapportait 3,4 Millions. Lorsque l'on a une entreprise, il faut avoir plusieurs clients, c'est pareil pour une commune.

Pascal DESSEIGNE trouve que c'est une chance incroyable pour la commune d'avoir un casino qui représente 50 % du budget. Cela permet de financer les infrastructures, de les rénover. Certes, la commune est soumise aux fluctuations économiques de l'entreprise mais Partouche est un groupe côté, contrôlé et audité régulièrement. Ils se sont engagés à investir 8 ou 9 Millions sur le casino dans les prochaines années et l'Etat récolte environ 20 Millions d'euros sur l'activité du Lyon Vert. C'est une entreprise qui « tient la route », qui est flamboyante et qui reste un des fleurons du Groupe Partouche.

Jean-Philippe JAL précise qu'en 2016, la marge nette du casino était de 20,5 %.

Gilles PILLON dit que le casino est l'atout et la faiblesse de la commune. C'est pour cela qu'il a toujours souhaité ne pas créer d'endettement sur la commune. Sans endettement, si des difficultés arrivent, la commune aura la capacité de réagir. C'est bien dans cette optique que la commune a misé sur la zone de la Poterie pour adosser ses recettes à de nombreuses entreprises. Il ajoute qu'il aurait respecté la stratégie de Monsieur COCHE s'il avait été élu mais il préfère une stratégie tournée vers l'avenir.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE intervient concernant les élucubrations de Mr COCHE. Les investissements d'équipements qui ont été faits par la commune resteront quoiqu'il arrive. En supposant que l'investissement ait été fait dans des logements, rien n'assure que les recettes de logement restent sur la commune, elles pourraient un jour être reversées à la Métropole. Les recettes sont très volatiles. C'est également le cas de la taxe professionnelle que la commune pourrait ne plus percevoir un jour. Alors qu'un équipement comme celui du stade sera toujours au service de l'administré quel qu'en soit le propriétaire.

Jacques COCHE répond à Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE en lui rappelant qu'il a également fait lui aussi des élucubrations lors du dernier conseil municipal avec l'Ecole de Musique. Il demande donc à ce que ne soit pas prononcé le mot « élucubration ».

Gilles PILLON ajoute que chacun défend la stratégie qu'il souhaite. Le débat d'orientation budgétaire concerne le budget de l'année. Ce n'est pas un débat sur la durée du mandat mais uniquement sur l'année à venir. Pour l'année à venir, il n'y aura pas d'augmentation du taux des impôts, qui reste parmi les plus faibles. Il réinsiste sur les 180 € d'économie car il n'y a pas de fiscalité sur les Syndicats et sur l'autofinancement des investissements. L'ensemble des équipements communaux a été mis à niveau.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Rapport N° 03-14/02/2019
Attribution d'une subvention à l'association Jeunesse et Loisirs
pour l'accueil d'une classe de neige

Les 27 élèves de la classe de CM2 de l'école Edmond Guion vont partir en classe neige (activité ski nordique et randonnée raquettes) au Centre de vacances et de découverte nature « Les Chamois » au Carroz d'Arâches du 11 au 15 mars prochain.

Le coût de ce séjour et du transport s'élève à 318€ par enfant. Le financement sera assuré par une participation des parents, une subvention de la Commune si tel était le cas et de l'association Ecoles en Fêtes pour le solde.

Dans la mesure où ce projet a reçu l'agrément de l'Inspection Académique et s'inscrit dans une nouvelle dynamique en l'absence de classe découverte depuis de nombreuses années, il est proposé de participer au coût de ce séjour par une subvention à hauteur de 50 % du coût des activités et la prise en charge du transport aller-retour pour un montant total de 109,50 € par enfant, soit un montant de 2 929,50 € alloué à l'Association Jeunesse et Loisirs organisatrice du séjour.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport.

Rapport N° 04 -14/02/2019
Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique
des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de
transmission au représentant de l'Etat

Le projet ACTES instauré par le Ministère de l'Intérieur permet de télétransmettre différents types de décisions. Il vous est proposé d'étendre ce procédé testé depuis 2006 par la Commune pour la transmission des actes relevant de la commande publique, à savoir les marchés publics et les contrats de concession. Ces dossiers feront l'objet d'une transmission dans les conditions fixées par la circulaire préfectorale n°E-2019-3 du 15 janvier 2019 et par le guide de la nomenclature modifié.

A ce titre, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la dématérialisation des actes.

Gilles PILLON rappelle que lorsque l'on numérise, le coût est porté par la commune puisque c'est elle qui achète la numérisation et c'est l'Etat qui en profite. Il ne faut pas croire que la numérisation est une économie pour la commune en revanche c'est l'Etat qui va supprimer des effectifs puisqu'il y aura moins à traiter. Il est important de le préciser. L'Etat devrait compenser aux communes les économies qu'il réalise sur leurs dos.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention relative à la dématérialisation des actes.

Rapport N° 05 -14/02/2019
**Recours à des agents contractuels de catégorie A pour
pourvoir un emploi permanent lorsque les besoins des
services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°
de la Loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée)**

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics administratifs territoriaux, sont, conformément aux termes de l'article 3 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre I du statut général des fonctionnaires) occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative. En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents, reste l'exception.

Toutefois, il est possible de prévoir conformément à l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée que, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, il puisse être procédé au recrutement d'agents contractuels, sur les emplois permanents du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Dans ce cadre, l'agent serait recruté par contrat d'une durée maximale de 3 ans. Ce contrat pourrait être renouvelé par reconduction expresse dans la limite maximale de 6 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de décider d'autoriser le recours à un agent contractuel de catégorie A sur un emploi permanent lorsque le besoin des services ou la nature des fonctions le justifient.

Jacques COCHE indique que Monsieur le Président Macron a proposé cette solution. Il indique être défavorable à ce type d'emploi puisque cela amène des emplois précaires. Le statut de fonctionnaire dure à vie mais il protège le personnel. Il trouve dommageable de faire ceci sur la commune qui devrait savoir à l'avance le personnel dont elle a besoin.

Gilles PILLON précise que si un contractuel est embauché c'est uniquement parce qu'aucun candidat fonctionnaire n'a été trouvé. Il précise que la personne qui est recrutée par ce biais souhaite être contractuel.

Le conseil municipal adopte le rapport, Jacques COCHE, Robert CASSARD ET Theresa ZENGA votant contre

Rapport N° 06 -14/02/2019
**Mise en place du prélèvement automatique dans le cadre du
paiement par les parents des prestations de l'EAJE**

Dans le cadre de la mise en place d'un logiciel permettant aux familles de payer en ligne les factures de l'EAJE, il est proposé d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux usagers du service.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (chèque, paiement en ligne par carte bancaire), il est proposé un règlement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé.

Il supprime pour les usagers les risques d'impayés et facilite l'encaissement des produits locaux pour la collectivité.

La relation contractuelle entre les usagers et la collectivité est régie par un règlement financier et que le prélèvement donne lieu à la perception d'une commission interbancaire en vigueur par prélèvement rejeté, comme le fonctionnement de TIPI qui donne lieu

également à un coût de commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local.

Il vous est proposé d'accepter la mise en place de ce prélèvement automatique et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la mise en place du prélèvement automatique dans le cadre du paiement par les parents des prestations de l'EAJE

Rapport N° 07-14/02/2019
Communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité
des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

En 2017, 1 324 807 habitants ont été desservis en eau potable dans 59 communes.

Sur la base d'une facture semestrielle de 60 m³, le prix du m³ d'eau potable s'élève à 3,13 € TTC. Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,63€ TTC) et en France (3,93€ TTC).

En 2017, c'est 75,4 millions de m³ d'eau qui ont été consommés.

Quelques faits marquants en 2017 :

- La chasse au gaspillage d'eau potable : la Métropole Lyonnaise a déployé 5500 capteurs sur son réseau qui ont permis d'atteindre un taux de rendement du réseau à 84%. Ces capteurs, sont un condensé de technologie qui permet de pré-localiser la position d'une fuite à distance. En 2017, la chasse au gaspillage d'eau potable a permis d'économiser 16 000 m³ par jour, mais aussi de réduire les dépenses d'électricité puisque, il faudra moins d'énergie pour pomper l'eau dans les nappes.
- Des travaux qui ont permis le renouvellement de 15 km de canalisations, de 1589 branchements, de 43809 compteurs et de 340 vannes.
- Le déploiement du télé-relevé se poursuit avec 96% des concentrateurs installés (240 sur 250) et une couverture de 41 communes du service TELEO sur les 54. Les abonnés de ce service public accèdent en ligne à leur espace personnel et peuvent suivre leur consommation journalière ainsi que paramétrer des alertes de surconsommation.

Le rapport complet est consultable en mairie.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le conseil municipal prend acte de cette communication

Questions diverses :

Jaques COCHE indique qu'il va prochainement démissionner puisqu'il va quitter la commune et que le Maire recevra son courrier de démission début mars. Il souhaite en parler lors de la séance du conseil municipal puisqu'il a été le porte-parole de l'opposition qu'il remercie. Il aurait souhaité une politique municipale plus proche des habitants. Il faut que la majorité finisse par s'en rendre compte. Il indique que Bernard PONCET ne sera pas cité dans La Tour en Bref mais il se sentira visé. L'article qui paraîtra dans La Tour en Bref sera personnel.

Gilles PILLON rappelle que l'article qui paraîtra doit venir de l'opposition et porter le message de l'opposition.

Jacques COCHE dit que le Maire pourra alors le mettre son écrit à la poubelle mais il sera intitulé « Jacques COCHE, élu de l'opposition » puisque l'article concerne sa démission. Il souhaite donner des exemples de ce qu'il aurait souhaité : une crèche pour accueillir plus d'enfants, un centre de village plus accueillant avec une activité commerciale intense et une place pour les jeunes. Un cadre de vie plus agréable dans les quartiers éloignés car beaucoup est fait pour le centre mais moins pour les extérieurs. Il faut se concentrer sur les routes, sur les accès surtout pour une commune comme la nôtre qui apparaît comme une commune riche.

Il aurait souhaité la création d'un comité des fêtes pour redynamiser les associations. Le président de l'association de Noël 'In souhaitait partir et on lui a dit d'attendre la fin du mandat. On ne sait même pas ce que va devenir Noël 'In si personne ne le remplace. Il insiste sur l'amélioration du dialogue avec les habitants et le souhait d'une diminution des réunions en comité restreint. On s'aperçoit avec la crise « des gilets jaunes » que ce dialogue est primordial. Cette communication est importante car les choses évoluent pendant un mandat, les gens ont de nouveaux besoins, il faut les entendre.

Il aurait souhaité une solution pour mutualiser les coûts de fonctionnement entre Charbonnières, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny. Sur ce dernier point, il laisse le débat ouvert. Il remercie tous ceux qui l'ont accompagné et ajoute que le débat dont on parle aujourd'hui n'a pas souvent eu lieu sur la commune. Il a l'impression que les réunions se passent souvent en comité restreint et que lorsque le conseil siège, tout le monde se tait et laisse Monsieur le Maire s'exprimer. Il termine en disant qu'il n'attend pas de réponse.

Gilles PILLON rappelle que le Maire est président de séance et qu'il peut se permettre de lui répondre. Il remercie Monsieur COCHE de l'activité déployée et lui souhaite une belle vie dans le midi. Les Tourellois apprécieront les propositions de Monsieur COCHE. Il ajoute que la communication est une chose qui se travaille au quotidien. Quand les adjoints et les conseillers sont au contact des Tourellois, ils font remonter les attentes des habitants. Lorsque le projet du nouveau restaurant d'enfants a été lancé, avec les parents d'élèves, les enseignantes, l'association du restaurant d'enfants, il a fallu aller au plus près des gens concernés pour connaître leurs besoins. Ce sont des échanges concrets. Une équipe majoritaire se réunit régulièrement, elle travaille sur les projets en amont du conseil municipal afin de les préparer. Gilles PILLON comprend que cela puisse être frustrant pour l'opposition mais il y a eu plusieurs commissions ouvertes et l'opposition n'était pas présente. C'est un travail qui est mené au quotidien pour être au plus près des besoins des habitants. Il appelle lui-même certains habitants lorsqu'il y a des problèmes, peu de communes le font. C'est une communication de terrain.

Gilles PILLON souhaite une bonne suite ensoleillée à Monsieur COCHE.

Jacques DEBORD ajoute que le point le plus éloigné de la commune est la Place PATY et ce quartier a bénéficié dernièrement d'un raccordement au tout à l'égout.

La séance est levée à 21h45.